



Sécurité des cyclistes : un rapport ambitieux pour un meilleur partage de la route !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 29 AVRIL 2025



La Fédération française de cyclotourisme salue la remise du rapport d'Emmanuel Barbe sur la sécurité des usagers de la route, fruit d'une mission lancée après le décès de Paul Varry à Paris. Plusieurs préconisations de la Fédération sont reprises dans ce rapport, sur la prévention des violences routières. Ce document répond ainsi à des demandes anciennes en faveur d'une meilleure protection des cyclistes.

Emmanuel Barbe nommé en novembre dernier à la tête de la mission intitulée « contre les violences, protéger tous les usagers de la route », a remis son rapport à Philippe Tabarot, Ministre des Transports, en présence de Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la sécurité routière et de Thierry Du Crest, coordonnateur interministériel vélo et marche. Cette mission faisait suite au décès de Paul Barry survenu le 15 octobre 2025 à Paris

La Fédération salue la grande qualité de ce rapport et la pertinence des recommandations issues des nombreuses auditions menées. Plusieurs d'entre elles reprennent des propositions portées de longue date par la Fédération.

- La nécessité d'une évaluation de la pertinence du dispositif du Savoir rouler à vélo (SRAV) ainsi que sa continuité au sein de l'enseignement secondaire.
- L'évolution de la formation initiale du permis de conduire avec une meilleure prise en compte du partage de la route et de l'empathie dans les contenus théoriques. Il propose d'expertiser des dispositifs modernes de simulation sur des vélos fixes, permettant aux futurs conducteurs de ressentir les conditions de dépassement d'un cycliste.
- Le rappel de l'obligation, pour les collectivités, d'intégrer des itinéraires cyclables lors de l'élaboration des documents de planification et d'inscrire dans le code de l'environnement une obligation d'aménagement cyclable lors de la création ou de rénovation d'une voie interurbaine.
- La suggestion d'établir des normes visant à harmoniser la conception des aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire : giratoires, carrefour, une couleur unique pour les pistes cyclables, une pour les SAS vélo et une signalisation continue des doubles sens cyclables.
- La modification du code de la route pour autoriser le dépassement des cyclistes par le franchissement total de la ligne médiane hors agglomération.
- La transformation des panonceaux M12, qui autorisent le franchissement conditionnel des feux, en panneaux dédiés pour une meilleure visibilité.
- L'élargissement de la liste des infractions pouvant donner lieu à la vidéo verbalisation.
- La mise en place d'outils statistiques pour mieux appréhender la part modale des transports et la place réelle du vélo.
- L'information des futurs cyclistes, lors de l'achat d'un vélo, des règles de circulation en vigueur via un QR Code.

La Fédération française de cyclotourisme a exprimé, lors de cette restitution, sa satisfaction pour l'intérêt porté par le rapport sur la nécessité de maintenir une dynamique positive en faveur des aménagements visant à inciter à la pratique du vélo, notamment en zone périurbaine et, surtout, en zone rurale où le sentiment d'insécurité est très fort. Le tragique accident survenu à Noailhac (81) qui a endeuillé l'Union des cyclotouristes revéolois a été évoqué.

Nous restons à la disposition des ministères concernés pour les accompagner dans la mise en place de ces recommandations indispensables à la sécurité de tous les cyclistes.

[Consulter l'intégralité du rapport remis par Emmanuel Barbe.](#)

Pour toute demande d'interview ou d'information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Attachée de presse - Anissa Sidi-Moussa - 06 74 01 15 30